

# Informations parlementaires

## SÉNAT

### Session ordinaire de 2013-2014

#### INFORMATIONS DIVERSES

NOR : *INPX1302807X*

#### **Engagement de la procédure accélérée**

Par courrier en date du mercredi 23 octobre 2013, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le président du Sénat que, en application de l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, le Gouvernement engage la procédure accélérée pour l'examen du projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet, déposé sur le bureau du Sénat.